

le soin de débrouiller leur fusée pour ce qui regarde à qui des deux Princes Concurans appartient le legitime droit d'être leur *Roi*; & en attendant ils se contenteront d'en nommer un *le Roi Jacques*, & l'autre *le Roi George*.

XIV. En moins de six heures de délibération, les Anglois, après la mort de la feuë Reine Anne, convinrent de mettre la Couronne des Isles Britanniques sur la tête du Prince qui est aujourd'hui assis sur le Trône à Londres; mais les Hollandois n'ont pas été si pönctuels à remettre l'Empereur en possession des Pays-Bas, quoi qu'ils lui eussent été cedez & abandonnez par les Traités conclus à Utrecht, Rastad & Bade. Les Etats Généraux occupoient la plus grande partie de ce Pais-là, (pour la Maison d'Autriche) depuis 1706. néanmoins ils ne purent pas se résoudre à en livrer les Places aux Imperiaux, ni même permettre aux Magistrats, à la Noblesse, & aux peuples de prêter à Sa M. I. ni hommage, ni serment de fidelité. Les Députez Hollandois, & quelques Ministres de la Cour de Londres, sous le nom de *Puissances Maritimes*, étoient les seuls *Souverains* qu'il étoit loisible aux Brabançons & aux Flamans de reconnoître pour leurs Maîtres. D'où pouvoit venir cette incésolution de la part des Hollandois? n'avoient-ils pas eux-mêmes déclaré dans leurs Manifestes & autres Actes publics qu'ils ne se croiroient pas en sureté s'ils étoient voisins de la France? qu'ils n'avoient en vûë de procurer les Pais Bas à la Maison d'Autriche, qu'assû que cette Puissance leur servît de Rempars contre celle de France? cependant il faut *treize mois & demi* de négociations particulières à Anvers, & *quarante-huit* Conferances extraordini-

*Causes qui ont fait retarder la conclusion du Traité de la Barriere.*